



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Date de la convocation :** 04/04/2025

**Date d'affichage :** 04/04/2025

**DELIBERATION N° 021/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

**Pouvoirs** :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Christine BACHES donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Robert TARDA
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absents** : Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Secrétaire de séance** : Olivier RABAT

**OBJET** : Subventions 2025 aux associations loi 1901 - 1<sup>ère</sup> répartition.

Madame Céline Freixinos, Adjointe déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, rappelle aux élus que, lors du vote du budget Primitif 2025, le conseil municipal a approuvé une enveloppe de 85 000 € (article 6574) destinée aux subventions aux diverses associations loi 1901 de la commune (culturelles, sportives, personnes âgées) mais aussi aux associations caritatives, scolaires et certaines associations extérieures à la commune.

La commission « Jeunesse et sports » s'est réunie le 01/04/2025 et elle a émis un avis favorable lors de l'examen des premiers dossiers de demande de subventions 2025 pour la quasi-totalité des montants indiqués infra.

Ainsi, Madame Céline Freixinos propose une première répartition 2025 des subventions d'un montant total de 57 300 € ventilé selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Céline Freixinos et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'allouer la première répartition des subventions 2025 aux associations loi 1901 suivant le tableau joint à la présente délibération, pour un total de 57 330 € ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



M. François Rallo

Publication le : 15 AVR. 2025